

# Conseil Municipal du vendredi 04 novembre 2016

La séance est ouverte à 20h30.

Absente : Caroline DURRANT

Absents ayant donné une procuration de vote : Bernard TESSAUD et Franck TERMINIERE

## 1 – Suppression du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

M. Le Maire expose que selon la loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), le CCAS est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Vu que notre commune compte moins de 1500 habitants, le Conseil Municipal décide de le dissoudre. Cette mesure entrera en application au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les membres du CCAS en seront informés par courrier. Le Conseil Municipal exercera directement cette compétence et le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

## 2 – Travaux sur le poste de relèvement des eaux usées de Rairie

Le poste de relèvement « Rairie » présente de gros problèmes de vétusté des canalisations hydrauliques. Par ailleurs, les deux pompes de relèvement sont actuellement dans un état de fonctionnement dégradé. Les visites régulières de la Lyonnaise des Eaux confirment ces commentaires. De plus, les chaînes qui permettent de remonter les pompes ne sont plus accessibles ni opérationnelles.

A ce jour, il n'y a plus qu'une pompe qui soit en état ce qui, en cas de panne risque de provoquer des déversements vers le milieu récepteur.

Un devis de réparation a été réalisé par la Lyonnaise des Eaux et il s'élève à 9913,20 € T.T.C. Cette opération n'ayant pas été prévue lors du vote du BP Assainissement 2016, la DM (décision modificative) suivante s'impose :

Budget Assainissement – Investissement – Dépenses

Article 2158 : + 3 000 €

Article 2315 : - 3 000 €

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à faire réaliser ces travaux, à signer le devis de La Lyonnaise des Eaux et approuve la DM.

## 3 – Travaux d'agrandissement de la salle des fêtes, aménagement de la place du Châtain-Besson et accessibilité de l'Agence Postale

M. Le Maire fait état des résultats de sondages de sol pour l'agrandissement de la salle des fêtes, de la remise de niveau de la place et de l'entrée de l'APC.

- Pour ce qui est de l'étude de sol, elle révèle la présence d'un remblai d'environ 1m50 suivi d'une argile non-porteur. Vu les normes actuelles, il serait nécessaire de réaliser des fondations de 3m de profondeur qui soutiendraient un plancher hourdis béton.

- Quant à elle, la place du Châtain-Besson montre un dénivelé maximum de 1m12 au niveau de l'angle où se situe le puits. Une partie en enrochement et une partie talutée ont été prévues sur l'estimation ainsi que l'éclairage de celui-ci.
- La rampe devant l'agence postale n'étant plus aux normes, elle sera démolie. Un mur sera construit en parallèle de l'entrée afin de réaliser une place de stationnement pour handicapés.

Tout le tour de l'agrandissement de la salle sera traité en enrobé. M. Le Maire signale aux conseillers que toutes les entrées et sorties doivent être accessibles aux handicapés donc de niveau. Un plan d'accessibilité est obligatoire pour toute demande de subvention.

Tous ces travaux sont estimés à 585 005,70 € H.T. soit 702 006,84 € T.T.C.incluant : frais d'architecte, coordonnateur sécurité, bureau de contrôle, étude de sol, étude acoustique, relevé du géomètre et frais de parution.

M. Le Maire demande une délibération de principe afin de solliciter des subventions auprès :  
- du Conseil Départemental dans le cadre de l'initiative locale  
- de la Région dans le cadre du FEADER (Programme de développement rural 2014 – 2020)  
- de l'Etat dans le cadre de la DETR

Le projet est mis au vote. En voici les résultats :

Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 3

Le projet est approuvé. Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tout document relatif aux travaux d'agrandissement de la salle des fêtes, d'aménagement de la place du Châtain-Besson et d'accessibilité de l'Agence Postale.

#### 4 – Téléthon

La manifestation au profit du TELETHON aura lieu le dimanche 04 décembre 2016. Comme à l'accoutumée, une marche « découverte de la commune » sera organisée en matinée, RDV à 09h00 sur la place du Châtain-Besson. A 12h00, un repas sera servi à la salle des fêtes avec une exposition de photos d'autrefois, suivi d'une projection cinématographique.  
Inscriptions pour les repas à la Mairie d'ECURAS au 05.45.23.20.08 avant le 28 novembre 2016.

#### 5 – Préparation du bulletin de décembre

**Tous les articles doivent parvenir à Bernard TESSAUD impérativement avant le 14 novembre.**

La séance est levée à 23h20.

**M. Le Maire a l'honneur d'informer ses administrés  
que la cérémonie du 11 novembre 2016 se déroulera au Monument aux Morts à 11 heures  
et sera suivie d'un vin d'honneur offert par la Municipalité à la Mairie.**

Le Maire, Denis DONNARY